

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 10 août 2020, tenue au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 16 h 30, sous la présidence de Mark Cross, maire suppléant; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN Siège # 1
 FRANCE BOUTHILLETTE Siège # 2
 SYLVAIN CLAIR Siège # 3
 CARL ARCAND Siège # 4
 CLAUDE LEFEBVRE Siège # 5

IL Y A QUORUM

Absences : Jean-Pierre Bordua, maire

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 145-2020 Il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 16 h 34.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 146-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et les ajouts.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

Rés. 147-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet et de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 6 JUILLET AU 6 AOÛT 2020

Rés. 148-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 6 juillet au 6 août 2020 au montant de 38 081,44 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 6 JUILLET 2020: 4

- 1 Construction
- 2 Réparations
- 2 Autres : - Piscine et Deck
 - Ponceaux cours d'eau

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS : 15 MINUTES

9. RÉOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES RÉGULIÈRES ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AINSI QUE L'HEURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020

Rés. 149-2020 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ulverton a adopté le 16 décembre 2019, le calendrier des séances régulières pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du Code Municipal autorise le conseil municipal à fixer par résolution un autre endroit autre que celui choisi pour la première séance, conformément à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre 0-9);

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal autorise le conseil à décider qu'une séance régulière débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton désire modifier le lieu des séances régulières et extraordinaires du conseil municipal au 155, route 143, Ulverton (Québec) J0B 2B0, au lieu du 151, route 143, Ulverton, (Québec) J0B 2B0;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton désire modifier l'heure de la séance régulière du 10 août 2020, à 16 h 30, au lieu de 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu de modifier :

- le lieu des séances régulières et extraordinaires du conseil municipal, qui seront dorénavant tenues au 155, route 143, Ulverton, QC, J0B 2B0, au lieu du 151, route 143, Ulverton, QC, J0B 2B0 et;
- l'heure de la tenue de la séance régulière du 10 août 2020 à 16 h 30, au lieu de 19 h 30.

ADOPTÉE

10. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PRÉSENCE DU PUBLIC LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2020 ET DES SUIVANTES

Rés. 150-2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant en outre la tenue des rassemblements dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à nouveau la présence du public lors des séances du conseil tout en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT l'obligation du port du masque étendus à l'ensemble des endroits publics fermés depuis le 18 juillet dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, le port du masque est obligatoire afin d'assister à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu:

- que le conseil accepte que la présente séance et les suivantes soient ouvertes au public et;
- que le port du masque est obligatoire afin d'y assister.

ADOPTÉE

11. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE TRANSPORT JIM CODDINGTON POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SABLE POUR L'HIVER 2020-2021

Rés. 151-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions à quatre entreprises de la région pour l'achat et la livraison de 400 tonnes de sable;

CONSIDÉRANT QUE Transport Jim Coddington est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de retenir les services de Transport Jim Coddington pour la livraison de 400 tonnes de sable pour l'entretien de nos chemins à l'hiver 2020-2021 et ce, au montant de 5 035,90 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DU SABLE MARCO POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DU SEL DE DÉGLAÇAGE POUR L'HIVER 2020-2021

Rés. 152-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions à quatre entreprises pour l'achat et la livraison de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT QUE Sable Marco est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de retenir les services de Sable Marco pour la fourniture et la livraison de

20 tonnes de sel de déglacage pour l'entretien de nos chemins à l'hiver 2020-2021 et ce, au montant de 90,00 \$/tonne + taxes.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À TRANSPORT JIM CODDINGTON POUR LA RÉPARATION DE TROIS (3) PONCEAUX

Rés. 153-2020 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions à trois entreprises pour la réparation de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE Transport Jim Coddington est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de retenir les services de Transport Jim Coddington pour la réparation de trois (3) ponceaux et ce, pour un montant de l'ordre de 1 785.56 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À TNT PRO CUSTOM POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ VISUEL ET SONORE SUR LE FREIGHTLINER 2010

Rés. 154-2020 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions à deux entreprises pour l'achat et l'installation d'un dispositif de sécurité visuel et sonore sur le Freightliner 2010;

CONSIDÉRANT QUE *TNT Pro Custom* est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de retenir les services de *TNT Pro Custom* pour l'achat et l'installation d'un dispositif de sécurité visuel et sonore sur le Freightliner 2010 et ce, au montant de 1 207,24 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ AVEC EXCAVATION YERGEAU AFIN DE RÉALISÉ LES TRAVAUX D'EXCAVATION NÉCESSITANT L'UTILISATION D'UN MARTEAU (TRAMAC)

Rés. 155-2020 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente de gré à gré avec Excavation Yergeau afin de réaliser les travaux d'excavation sur la 1^{ère} Avenue et le chemin Gee, nécessitant un marteau (tramac) et ce, pour un montant de l'ordre de 1 925 \$ + taxes.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DE DEUX (2) MIROIRS DE SÉCURITÉS ET D'UN POTEAU DE SIGNALISATION CÉDANT SOUS L'IMPACT

Rés. 156-2020 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire installer un (1) panneau pédagogique à chacune des entrées de la municipalité d'Ulverton;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'installation de nos deux PAVA sur la route 143, la municipalité doit respecter les critères provenant du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux (2) miroirs de sécurité et d'un poteau de signalisation cédant sous l'impact et ce, pour un montant de l'ordre de 643,25 \$ plus taxes, transport non inclus.

ADOPTÉE

17. AFFAIRES NOUVELLES

A. AVIS DE MOTION

Avis est donné par France Bouthillette qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 495-2020 sera adopté pour abroger et remplacer les « Règlements numéros 458-2016 et

253-98 établissant les règles de régie interne et l'heure des séances régulières et extraordinaires du conseil municipal d'Ulverton.

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire trésorière

B. RÉSOLUTION INTERDISANT LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE DU CHAPITEAU ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Rés. 157-2020 **CONSIDÉRANT** les directives du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à l'effet que les rassemblements intérieurs sont à nouveau permis;

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles prises dans le cadre du déconfinement relativement à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en raison du respect des consignes de la santé publique, la location du centre communautaire et du chapiteau occasionne des frais supplémentaires pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton n'a pas les effectifs nécessaires permettant la bonne mise en place de toutes les conditions afin de permettre la location à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, la municipalité d'Ulverton estime devoir maintenir l'interdiction de louer la salle communautaire et le chapiteau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu que la municipalité d'Ulverton maintienne l'interdiction de louer la salle communautaire ainsi que le chapiteau et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre.

L'assemblée est levée à 17 h 13.

Mark Cross,
Maire suppléant

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière